



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

truffes

Question écrite n° 49599

Texte de la question

Le développement de la trufficulture représente un atout pour de nombreuses régions. M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la nécessité de mettre en place au plan européen une aide en faveur de la relance de la production de truffes. En effet, à l'heure actuelle, les trois principaux pays producteurs - France, Espagne et Italie - ne récoltent plus guère en moyenne que 100 tonnes de truffes noires alors que la demande mondiale potentielle pourrait atteindre environ 1 000 tonnes. En outre, malgré des plantations annuelles conséquentes, les trufficulteurs ne peuvent actuellement compenser le déclin de la récolte spontanée « sauvage ». On constate par ailleurs que des truffes asiatiques arrivent désormais en force sur les marchés européens et, de qualité moindre, elles sont cependant commercialisées au détriment des truffes de qualité. Face à cette situation, la Fédération française des trufficulteurs propose donc la mise en oeuvre d'une action ambitieuse au plan européen visant à reconstituer l'espace truffier producteur. Il lui demande s'il est dans l'intention du gouvernement français d'accompagner cette démarche de la Fédération française des trufficulteurs.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre sur la politique communautaire en faveur de la trufficulture. La France attache un grand intérêt au secteur de la truffe qui constitue un objectif de développement rural européen. Cette production, au-delà de l'aspect strictement économique, contribue à l'identité culturelle des régions concernées et à la conservation d'un environnement spécifique lié notamment à une meilleure gestion du milieu naturel. Face à une demande croissante, le développement de cette production reste cependant freiné par une insuffisance des connaissances scientifiques. À partir de leurs expériences et des résultats des programmes passés, les trufficulteurs des trois principaux pays concernés (Espagne, France et Italie), rassemblés depuis 1999 dans le groupement européen TUBER (GET) ont conçu un programme quinquennal de développement de la trufficulture et de reconstitution d'un verger truffier, actuellement en cours d'examen par les services de la Commission européenne. À la suite d'une demande française, la situation du secteur de la truffe a fait l'objet d'un point « divers » lors du Conseil agriculture du 17 novembre 2003. La France a ainsi sensibilisé ses partenaires à l'intérêt de la valorisation de cette production pour l'économie européenne. Ce programme de valorisation constitue un projet porteur de développement pour une activité qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de la multifonctionnalité de l'agriculture et de la prise en compte de son caractère durable. Ce programme constitue la première réponse globale permettant de répondre à l'existence d'une demande mondiale non satisfaite. Forte de son savoir-faire historique en matière de trufficulture, l'Union européenne dispose de moyens susceptibles de pouvoir y répondre positivement. Les services concernés de l'administration française sont intervenus auprès de la Commission, en appui aux demandes des professionnels, pour lui rappeler qu'il convenait de concrétiser dans les meilleurs délais ces engagements.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49599

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8222

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 9903